

CONSEIL DES QUARTIERS PALAIS ROYAL ET VENDOME REUNIS

Lundi 26 mars 2018 à 18h45

Ecole élémentaire 11, rue d'Argenteuil – 75001 Paris

Elus présents

- Catherine MATHON, Adjoint au Maire chargé des Conseils de quartier, de la Vie associative et des Animations
- Marc MUTTI, Adjoint au Maire chargé des Finances, des équipements de proximité, de l'Urbanisme, de l'Espace public, de la Vitalité économique et de l'Emploi, de la Prévention, de la Sécurité et des affaires militaires
- Josy POSINE, Conseiller délégué pour la Mémoire et le Monde Combattant, l'Espace public et la Propreté

Ordre du jour

1. Point sur le Budget participatif
2. Information sur les tournages de films dans le secteur Palais Royal
3. Réflexions et propositions sur l'avenir des CDQ à la suite de la fusion des 4 premiers arrondissements
4. Questions diverses

Catherine Mathon ouvre la séance à 18h50 et informe que Marc MUTTI Adjoint au Maire reprendra une partie de la délégation de Nicolas MARTIN-LALANDE et sera désormais présent à nos futures réunions.

1. POINT SUR LE BUDGET PARTICIPATIF

Sur les 14 propositions retenues pour l'arrondissement, seules 2 concernent les quartiers Vendôme & Palais Royal : la restauration de la fontaine Molière et le réaménagement de la rue de Richelieu dans sa partie sud. En revanche, la rénovation du Passage Potier n'a pas été retenue. En définitive, seule la 1ère proposition comptera parmi les 5 qui seront soumises au vote des parisiens courant septembre.

2. INFORMATION SUR LES TOURNAGES DE FILMS DANS LE SECTEUR PALAIS ROYAL

Lorsqu'une demande de tournage de film est adressée à la Maire de Paris, Jean-François LEGARET, Maire du 1er arrondissement n'est consulté ensuite que pour avis. Il répond toujours défavorablement, lorsque la présence de camion-cantine est signalée et interdit l'installation de plots (« ventousage ») avant tout tournage sur les parkings. Dans le cas d'un petit tournage (soit moins de 11 personnes), seules la ville et la préfecture de police sont consultées. L'information des riverains constitue dans tous les cas une obligation légale qui n'est pas toujours respectée. Il en est de même des affiches d'information devant mentionner un contact téléphonique.

En complément à la réglementation entourant les tournages, la Mairie du 1er et la mission Cinéma - Paris film de la DICOM ont érigé des normes encore plus restrictives. Dans ce sens, à la suite de nombreuses plaintes, le stationnement de véhicules de tournage dans la rue de Valois, la rue Montpensier et la rue de Beaujolais est dorénavant interdit. Cette mesure permettra de maintenir un équilibre nécessaire entre la tranquillité des riverains et l'activité d'accueil des tournages.

En cas de nuisances, il importe de saisir le commissariat de police ou la ville de Paris qui peut mesurer l'intensité du bruit professionnel et ouvrir éventuellement la voie au règlement d'une amende à la suite de l'action du Tribunal de grande instance.

3. REFLEXIONS ET PROPOSITIONS SUR L'AVENIR DES CDQ A LA SUITE DE LA FUSION DES 4 PREMIERS ARRONDISSEMENTS

Le regroupement des arrondissements et à plus forte raison des quartiers ne partageant pas le même cadre de vie et le même environnement quotidien ne constitue pas une tâche aisée, car les problématiques ne sont pas forcément partagées. C'est notamment le cas dans les matières susceptibles d'intéresser les riverains voisins du 8ème arrondissement telles que les difficultés de circulation et la mobilisation autour de la rue des Petits Champs du fait des nuisances de tournages.

Une réunion plénière se tiendra le lundi 11 juin dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville. Elle réunira les CDQ des 4 arrondissements concernés par la fusion, en vue d'une présentation des propositions. Jusque-là, une réflexion sera ouverte sur la nature des propositions à formuler. Par ailleurs, il serait souhaitable à l'avenir de se réunir de manière informelle, afin de débattre de sujets et de questions susceptibles de figurer à l'ordre du jour des réunions plénières à venir.

4. QUESTIONS DIVERSES

L'état spécial est annexé au budget de la ville. Il comporte 2 parties (investissement & fonctionnement) et c'est de la partie fonctionnement que sont extraites les dotations accordées aux CDQ. Le 1er arrondissement (soit le plus petit par la taille) compte environ 100 000 personnes durant la journée. Depuis 2009, dans une délibération cadre, les sommes non dépensées par les CDQ sont réintroduites dans le « pot commun », afin de financer les opérations d'animation d'intérêt collectif (subvention du bal des pompiers, de la sortie du CASVP ou du Noël des enfants).

Le directeur de l'école élémentaire d'Argenteuil a fait auprès de la ville de Paris une demande d'acquisition de nouveaux bancs avec dossiers d'un meilleur confort. Pour le cas où cette requête se révélait infructueuse, alors les CDQ Vendôme et Palais Royal pourraient envisager de mutualiser la participation à cet achat.

La séance est levée à 20h24.